

**DELIBERATION n°46 - 2017****En date du 04 Juillet 2017****Portant sur le remboursement d'une facture**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 04 Juillet 2017 à 20H00 selon convocation en date du 27 Juin 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Marie-Claude JANICOT étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, Adjoints.
Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, DE PAIVA Régine, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales
Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, PAGE Stéphane, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

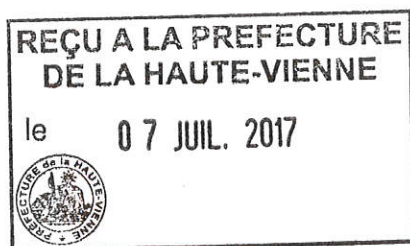
VANDENBROUCKE Gérard pouvoir à Joël GARESTIER
CARRILLO Martine pouvoir à Christelle AUPETIT BERTHELEMOT
LACORRE Séverine pouvoir à Hélène TOUCAS
THIBEAUT-GUILLON Claude pouvoir à André GAILLARD

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions	0

Mr Le Maire expose au conseil qu'il a fait l'avance de paiement d'une facture à l'OVH.com (Web mail pour adresse électroniques).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- De rembourser la facture de l'OVH d'un montant de 99.44 € à Mr le Maire, concernant l'achat de fournitures.



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 04 Juillet 2017

Joël GARESTIER

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le Transmis en préfecture le